

La réception interviendra lorsque les travaux dont vous nous avez confié l'exécution seront terminés. Le non - achèvement des branchements (ouvrages vous incombant) ne pourra être invoqué pour retarder cette réception, et la remise des clefs juste après le solde de l'opération.

Lors de notre rendez - vous, nous vous avons fourni un guide d'utilisation de votre pavillon. (Intitulé « Comment soigner votre maison »). Nous espérons que ces quelques conseils vous permettront de mieux prendre conscience de certains problèmes de construction. Comme vous pouvez le lire, ce document est réalisé avec le concours étroit de notre bureau de contrôle « SOCOTEC » ainsi d'ailleurs que le suivi et vérification du chantier.

Nous vous demandons d'éviter tous travaux de terrassement avant la fin des ouvrages de couverture.

#### ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Vous avez décidé lors de notre rencontre de bénéficier de l'assurance « DOMMAGES OUVRAGE » prise par notre société à la compagnie ABEILLE ASSURANCES pour garantir les constructions de nos clients.

Nous vous ferons parvenir cette attestation par un prochain courrier.

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire avant toute déclaration de sinistre à la compagnie d'assurance de demander l'intervention de votre constructeur.

#### REVISION DE PRIX

Le montant du contrat que vous avez signé le 7 février 2003 est révisable selon la variation de l'index du bâtiment, calculé depuis la date de signature du contrat jusqu'au démarrage des travaux.

Index connu à la signature du contrat :Septembre 2002	619,20
Index connu à ce jour :Juin 2003	634,00
D'où un pourcentage de :	<u>2,39%</u>

Nous vous confirmons que le nouveau montant ainsi défini dans le récapitulatif ci - joint devient ferme et définitif pour l'ensemble des travaux prévus par nos soins à la seule condition que ces travaux devant commencer prochainement, soient poursuivis sans interruption de votre fait.

Courrier du 4 novembre 2003  
Paraphe du client



14/16

#### FINANCEMENT

Monsieur CHAIN souhaiterait faire le point avec vous pour le déblocage des prêts et le financement de votre opération.

Veillez avoir l'obligeance de l'appeler aux heures de bureau du lundi au vendredi inclus.

Pour la bonne règle, vous voudrez bien nous retourner :

- deux exemplaires de la présente
- un exemplaire du récapitulatif financier sur feuille volante

**datés, signés et revêtus de la mention « bon pour accord »**

**Le délai de livraison de votre pavillon étant conditionné par le retour de ces documents, nous vous prions de bien vouloir nous les faire parvenir sous huitaine et parapher sur chaque page. Nous nous excusons du caractère peut être un peu directif de ce courrier de confirmation, suite à la mise au point technique à votre dossier.**

Notre intention étant de préciser les options validées postérieurement à votre contrat et de rappeler les conseils que nous avons tenu à vous apporter.

Nous vous remercions pour l'accueil que vous nous avez fait et pour la qualité du travail accompli à cette occasion dans l'intérêt de votre chantier, ceci inclus une notion évidente de partenariat au profit de la maîtrise d'œuvre dans l'organisation de la réalisation de l'ouvrage, de manière à garantir le maître d'ouvrage que vous êtes, que les dispositions convenues, le 4 novembre 2003, seront appliquées sur votre chantier.

Courrier du 4 novembre 2003  
Paraphe du client



15/16

Nous vous souhaitons une bonne réception de la présente,

Et vous prions d'agréer, Monsieur Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

LE MAITRE D'OUVRAGE

Date : 4 novembre 2003

Signature Précédée de la mention  
« BON POUR ACCORD »

LE SERVICE TRAVAUX  
J. LEMAIRE



Date d'envoi : le 25/11/03  
Date limite de retour : le 3/12/03